
**Aides techniques pour personnes atteintes
d'un handicap ou d'un désavantage
social — Classification**

Technical aids for disabled persons — Classification

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9999:1998](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998>



Sommaire	Page
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
3 Définitions.....	2
4 Principes.....	2
5 Éléments et règles utilisés dans la classification.....	3
6 Index.....	4
7 Classification.....	4
Classe 03 - Aides pour le traitement et l'entraînement.....	4
Classe 06 - Orthèses et prothèses.....	12
Classe 09 - Aides pour les soins personnels et la protection.....	16
Classe 12 - Aides pour la mobilité personnelle.....	22
Classe 15 - Aides pour les activités domestiques.....	27
Classe 18 - Aménagements et adaptations des maisons et autres immeubles.....	30
Classe 21 - Aides pour la communication, l'information et la signalisation.....	34
Classe 24 - Aides pour manipuler les produits et les biens.....	41
Classe 27 - Aides et équipements pour améliorer l'environnement, les outils et les machines.....	44
Classe 30 - Aides pour les loisirs.....	45
Annexe A	
Bibliographie.....	48
Index alphabétique	49

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
 Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
 Internet central@iso.ch
 X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=iso; s=central

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75% aux moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 9999 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 173, *Assistances et aides techniques pour les invalides ou handicapés*, sous-comité SC 2, *Classification et terminologie*.

La présente deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 9999 : 1992), dont elle constitue une révision technique. Une table de conversion, disponible auprès du secrétariat de l'ISO/TC 173/SC 2, présente les modifications apportées à la version précédente.

L'annexe A de la présente Norme internationale est donnée uniquement à titre d'information.

[ISO 9999:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9999:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998>

Aides techniques pour personnes atteintes d'un handicap ou d'un désavantage social — Classification

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit une classification des aides techniques pour personnes atteintes d'un handicap ou d'un désavantage social. Elle se limite à l'heure actuelle aux aides techniques principalement utilisées individuellement par une personne atteinte d'un handicap ou d'un désavantage social.

L'objectif de la présente classification est d'encourager une meilleure communication. Elle peut, par exemple, servir de base pour des systèmes informatiques sur les aides techniques pour personnes atteintes d'un handicap ou d'un désavantage social, pour le développement de systèmes de contrôle de stock ou pour l'établissement de statistiques concernant les fournitures.

Les points suivants sont spécifiquement exclus du domaine d'application de la présente Norme internationale:

- les articles utilisés pour l'installation des aides techniques;
- les composants inclus dans la classification ne sont pas automatiquement incorporés dans la classification;
- les médicaments;
- les aides techniques et instruments à usage strictement médical;
- l'aide financière.
- les solutions obtenues par la combinaison d'aides techniques appartenant à d'autres classifications;

Les aides techniques pour les transports publics et l'accessibilité des bâtiments sont exclus de la présente Norme internationale mais pourront, par la suite, y être incorporées.

NOTE Les propositions de modifications ou d'additions à la présente Norme internationale, quant aux classes actuelles et aux nouvelles classes proposées, qui prennent en compte les règles de classification données, peuvent être soumises à l'ISO/TC 173, SC 2, accompagnées d'une note explicative justifiant la proposition.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1087-1: —¹, *Travail terminologique - Vocabulaire - Partie 1: Théorie et application.*

ISO 1087-2: —¹, *Travail terminologique - Vocabulaire - Partie 2: Applications informatiques.*

¹ A publier. (Révision, en parties, de l'ISO 1087:1990)

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la terminologie de l'ISO 1087 s'applique. Lorsqu'il existe des normes de produit appropriées, leur terminologie est utilisée dans la présente Norme internationale (voir annexe A). Les définitions suivantes sont également applicables.

3.1

déficience

toute perte de substance ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique²

3.2

incapacité

toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité de façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain²

3.3

handicap

désavantage pour un individu donné, résultant d'une déficience ou d'une incapacité, qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal pour cet individu (compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socio-culturels)²

3.4

personne atteinte d'un handicap ou d'un désavantage social

personne qui a une ou plusieurs déficiences, une ou plusieurs incapacités, un ou plusieurs handicaps, ou une combinaison de déficience, d'incapacité et/ou de handicap

3.5

aide technique

< pour personne atteinte d'un handicap ou d'un désavantage social > tout produit, instrument, équipement ou système technique utilisé par une personne atteinte d'un handicap ou d'un désavantage social, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser la déficience, l'incapacité ou le handicap

3.6

classification

système de concepts ou ensemble structuré de concepts, établi conformément à leurs relations mutuelles, chaque concept étant déterminé par un code systématique et par sa position dans le système de concept

3.7

classe

ensemble d'articles analogues, divisés selon des règles établies et/ou choisies

4 Principes

La classification est basée sur une division fonctionnelle des produits classifiés selon leur fonction principale.

En particulier, il est à noter que les aides techniques utilisées exclusivement pour l'entraînement doivent être incluses dans la classe 03. Une aide ayant une fonction autre que l'entraînement mais qui peut être aussi utilisée pour l'entraînement, doit être incluse dans la classe couvrant sa fonction principale.

Les logiciels doivent être classés au niveau de la division de la classification concernant leur fonction.

² Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (ICDH), OMS, Genève 1980 (voir annexe A).

5 Éléments et règles utilisés dans la classification

5.1 Construction

La classification se compose de trois niveaux hiérarchiques, appelés classes, sous-classes et divisions.

Chaque classe, sous-classe, ou division se compose d'un code, d'un nom et si nécessaire, d'une définition ou texte explicatif et/ou d'une référence à d'autres parties de la classification.

Les références ont deux fonctions:

- faire en sorte que classes, sous-classes et division s'excluent l'une l'autre, le général par opposition au spécifique, par exemple;
- informative, comme par exemple les références entre produits apparentés.

Ces références sont généralement faites au niveau le plus bas possible.

5.2 Codes

5.2.1 Le code se compose de trois groupes de deux chiffres chacun.

Le premier et le second chiffre indique une classe, le troisième et le quatrième chiffre une sous-classe, le cinquième et le sixième une division.

Pour des raisons pratiques, les classes (sont indiquées par deux chiffres seulement (en supprimant deux groupes de zéros) et les sous-classes par deux groupes de deux chiffres (en supprimant un groupe de zéros).

Le code détermine la position de la classe, de la sous-classe ou de la division dans la classification.

5.2.2 Les chiffres des codes ont été choisis au départ à intervalles de trois pour permettre par la suite des modifications ou des extensions en fonction des révisions apportées à la norme, sans devoir changer complètement la classification.

5.2.3 Les classes 00, 01, 02, de 90 à 99, ainsi que les sous-classes et divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

On peut en outre ajouter des niveaux complémentaires pour des questions nationales ou régionales.

Un poste fixe (89) est réservé à tous les niveaux des aides techniques classées dans la catégorie «autre».

NOTE Une table de conversion détaillant les différences de codification entre la première édition et la présente révision de la classification est disponible. Cette table qui ne fait pas partie intégrante de la présente Norme internationale peut être obtenue auprès du secrétariat de l'ISO/TC 173/SC 2. Dans cette révision, les codes utilisés au départ pour classer des articles aujourd'hui retirés de la classification, ne sont pas utilisés pour classer de nouveaux articles ajoutés à la classification.

5.3 Termes

5.3.1 Dans la mesure du possible, la terminologie adoptée est celle correspondant à l'usage courant. Lorsqu'il existe des normes de produit appropriées, leur terminologie est utilisée dans la présente Norme internationale (voir annexe A et, en particulier, la référence [8]).

5.3.2 Tous les termes sont au pluriel.

5.3.3 Les termes du niveau de la classe sont généralement rattachés à une fonction particulière. Au niveau des classes, les termes rattachés à un produit particulier ne sont utilisés que si le terme est largement répandu ou si la fonction apparaît explicitement dans le nom du produit.

5.3.4 Selon la nature de l'aide technique, les termes du niveau de la sous-classe ou de la division sont rattachés à une fonction particulière (telle que les aides pour peser et mesurer) ou désignent un produit particulier (tel que des ciseaux).

5.3.5 Afin d'éviter les répétitions, le terme du niveau division est relié au terme de la sous-classe.

5.3.6 Si une aide technique est utilisée par un groupe particulier de personnes atteintes d'un handicap ou d'un désavantage social, et seulement dans ce cas, le terme utilisé se réfère à ce groupe de personnes atteintes d'un handicap ou d'un désavantage social.

5.4 Règles utilisées dans la classification

5.4.1 Une classe est égale à la somme de ses sous-classes et une sous-classe à la somme de ses divisions. Aucun terme comme «généralités» n'est utilisé car on le considère comme faisant partie de la rubrique de la classe ou de la sous-classe (voir également 5.2.3 pour ce qui concerne l'emploi du terme «autre»).

5.4.2 Les produits ne sont indiqués qu'au niveau division.

5.4.3 Les pièces détachées et accessoires d'aides techniques, les aides techniques personnalisées et les adaptations individuelles dans les logements et autres lieux, font généralement partie de l'aide technique à laquelle ils sont associés.

5.4.4 Les pièces détachées, accessoires et adaptations sont classés séparément quand ils s'adaptent à un groupe d'aides techniques. Ils sont alors classés aussi près que possible du groupe d'aides techniques auquel ils sont associés.

5.4.5 La classification est organisée de telle sorte que toutes les aides techniques puissent être classées sans être essayées ou mesurées.

5.4.6 On a évité une classification des aides techniques hypothétiques.

6 Index

Un index alphabétique est inclus afin de simplifier l'accès à la classification.

L'index peut inclure des synonymes renvoyant au terme privilégié de la classification.

7 Classification

- 03 Aides pour le traitement et l'entraînement**
comprenant les aides pour le traitement personnel et les aides pour les activités sexuelles. Les aides ayant une fonction autre que l'entraînement mais qui peuvent aussi être utilisées pour l'entraînement doivent être incluses dans la classe qui couvre leur fonction principale.
- 03 03 Aides pour le traitement des affections respiratoires**
Vibromasseurs, voir 03 27 12
Aides pour améliorer l'environnement, voir 27 03
- 03 03 03 Réchauffeurs d'air inhalé

- 03 03 06 Équipement pour inhalation
comprenant les vaporisateurs à jet, les inhalateurs automatiques, les respirateurs à pression, les nébulisateurs à ultrasons, les filtres et les nébulisateurs avec dosage d'aérosols
- 03 03 12 Respirateurs
comprenant les appareils de ventilation
- 03 03 18 Équipements d'oxygénothérapie
comprenant les concentrateurs d'oxygène
- 03 03 21 Aspirateurs
- 03 03 24 Tables de postures pour le traitement des affections respiratoires
- 03 03 27 Appareils d'exercices respiratoires
comprenant les masques produisant une résistance à l'inspiration et/ou à l'expiration
- 03 03 30 Appareils de mesure de la respiration
comprenant les spiromètres
- 03 06 Aides pour le traitement des affections circulatoires**
Tensiomètres artériels, voir 03 24 09
Stimulateurs pour le coeur, voir 03 27 03
Cycles d'entraînement et cycles ergométriques, voir 03 48 03
Sièges spéciaux, voir 18 09 21
Lits réglables, voir 18 12 07 et 18 12 10
- 03 06 03 Vêtements et bas remplis d'air comprimé
comprenant les vêtements compressifs pour les bras, les jambes et autres parties du corps
- 03 06 06 Bas anti-œdème pour bras et jambes
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998>
- 03 06 12 Compresseurs
- 03 09 Aides pour la photothérapie**
Lampes à infrarouge, voir 03 30 03
- 03 09 03 Lampes à rayons UVA
comprenant les lampes à spectre de 315 nm à 400 nm
- 03 09 06 Lampes SUP et lampes à rayons UVB comprenant les lampes à spectre de 280 nm à 340 nm
- 03 09 09 Lunettes de protection pour la photothérapie
Aides pour protéger les yeux et le visage, voir 09 06 06
- 03 12 Aides pour les hernies abdominales**
Orthèses lombo-sacrées, voir 06 03 06
- 03 12 03 Bandages herniaires
- 03 12 06 Ceintures de contention des hernies et pelotes de compression
- 03 15 Aides pour la dialyse**
Matériels pour faire les injections, voir 03 21
Matériels de stérilisation, voir 03 22
Matériels pour la culture bactériologique, voir 03 24 06
Tensiomètres artériels, voir 03 24 09

Matériels pour faire les analyses de sang, voir 03 24 12
 Thermomètres médicaux, voir 09 48 03
 Pèse-personne, voir 09 48 06
 Tables, voir 18 03
 Équipement d'éclairage, voir 18 06
 Mobilier d'assise, voir 18 09
 Purificateurs et adoucisseurs d'eau, voir 27 03 18

03 15 03 Matériels d'hémodialyse (HD)
 comprenant les dialyseurs, les moniteurs, les pompes à sang, les pompes à héparine, les détecteurs d'air

03 15 06 Matériels pour dialyse péritonéale en continu et ambulatoire
 comprenant les ballons de perfusion, les cadres, les appareils de chauffage, les canules

03 15 12 Ensemble d'instruments pour la dialyse
 comprenant les plateaux et les pinces
 Matériels de stérilisation, voir 03 22

03 18 Aides pour doser les médicaments
 Aides pour distribuer les médicaments en quantité et en temps voulus
 Doseurs pour le remplissage des seringues, voir 03 21 18
 Aides pour ouvrir les bouteilles, les boîtes de conserve, les récipients, voir 24 06 03

03 18 03 Boîtes de dosage

03 21 Matériels pour faire les injections

03 21 03 Pistolets pour faire les injections

03 21 06 Seringues à usage unique [ISO 9999:1998
 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254aa07161b0/iso-9999-1998)

03 21 09 Seringues stérilisables

03 21 12 Aiguilles pour injections, à usage unique

03 21 15 Aiguilles à injection réutilisables ou à usage continu

03 21 18 Doseurs de médicaments connectés aux seringues
 Aides pour remplir une seringue et garantir un dosage correct, même si l'utilisateur est malvoyant, aveugle ou malhabile, comprenant les cartouches d'injection et les réserves d'insuline ainsi que les pipettes automatiques.

03 21 21 Pompes à perfusion
 comprenant les pompes à insuline

03 22 Matériels de stérilisation

03 24 Matériels et équipement de contrôle physique, physiologique et biochimique

03 24 03 Matériels pour analyser l'urine

03 24 06 Matériels pour la culture bactériologique

03 24 09 Tensiomètres artériels

03 24 12 Matériels pour faire les analyses de sang

- 03 24 15 Électrocardiographes (ECG)
- 03 24 18 Matériels d'évaluation et de contrôle physique
- 03 25 Matériels de contrôle et d'évaluation de la cognition**
- 03 25 03 Matériels de contrôle et d'évaluation du langage
- 03 25 06 Matériels de contrôle et d'évaluation psychologique
- 03 25 09 Matériels de contrôle et d'évaluation de l'éducation comprenant les tests professionnels
- 03 27 Stimulateurs**
comprenant les aides qui modifient les fonctions physiologiques, par exemple les aides pour augmenter ou diminuer ou équilibrer une fonction
Électro-stimulateurs fonctionnels et systèmes orthétiques hybrides, voir 06 15
Aides auditives avec implant, voir 21 45 18
- 03 27 03 Stimulateurs pour le cœur
comprenant les stimulateurs cardiaques (pacemakers)
- 03 27 06 Stimulateurs pour soulager la douleur
- 03 27 09 Stimulateurs des muscles non utilisés en tant qu'orthèses
comprenant les stimulateurs pour la continence
- 03 27 12 Vibromasseurs
- 03 27 15 Masqueurs d'acouphènes
Équipements pour prothèses auditives et appareils auditifs avec masqueurs d'acouphènes incorporés, voir 21 45
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-32541e071611/iso-9999:1998>
- 03 30 Équipements de thermothérapie ou cryothérapie**
- 03 30 03 Aides pour la thermothérapie
comprenant les lampes à infrarouge
- 03 30 06 Aides pour la cryothérapie
- 03 33 Aides pour la prévention des pressions douloureuses (matériels antiescarres)**
Aides de protection portées sur le corps, voir 09 06
- 03 33 03 Coussins pour la prévention des escarres
Coussins de siège, voir 18 09 30
- 03 33 06 Matelas et alèzes pour la prévention des pressions douloureuses
comprenant les peaux de mouton
Literie, voir 18 12 15
Matelas, voir 18 12 18
- 03 33 09 Équipements spéciaux pour la prévention des pressions douloureuses
comprenant les alarmes antiescarres
- 03 33 12 Lits pour la prévention des escarres
Aides aux retournements, voir 12 33
Lits, voir 18 12

03 36 Aides à l'apprentissage de la perception

Stimulateurs, voir 03 27

Aides à la thermothérapie ou cryothérapie, voir 03 30

Aides au traitement des troubles de la communication, voir 03 42

Équipement pour l'entraînement du mouvement, de la force et de l'équilibre, voir 03 48

Aides à l'entraînement des fonctions cognitives, voir 03 57

03 36 03 Aides à l'éducation de la discrimination et l'association perceptuelles

03 36 06 Aides à l'éducation de la coordination perceptuelle
comprenant les concepts spatiaux et la coordination visio-manuelle
Aides à l'entraînement de la mobilité personnelle, voir 03 78 09**03 39 Aides pour exercer la vision**

03 39 03 Aides pour le traitement d'occlusion

03 42 Aides au traitement des troubles de la communication

Aides à l'apprentissage de la communication alternative et augmentative, voir 03 43

Aides à l'apprentissage de la langue maternelle, voir 03 63 03

Aides à l'apprentissage d'une langue étrangère, voir 03 63 06

Magnétophones et récepteurs, voir 21 30

03 42 03 Chaises à vibrations (pour personnes sourdes)

03 42 06 Aides à la formation de la voix et du discours
comprenant les aides à l'apprentissage de la langue parlée, indicateurs de S, F et Ch et analyseurs du
spectre acoustique
Aides à l'apprentissage de la langue maternelle, voir 03 63 03
Aides à l'apprentissage d'une langue étrangère, voir 03 63 0603 42 12 Matériels de formation pour le développement d'aptitudes à la lecture
Aides pour l'apprentissage de la langue maternelle, voir 03 63 03
Chevalet de lecture et porte-livres 21 27 0603 42 15 Matériels de formation pour le développement des aptitudes à l'écriture
Aides pour l'apprentissage de la manipulation du clavier, voir 03 75 12
Machines à écrire et de traitement de texte, voir 21 15**03 43 Aides à l'entraînement de communication alternative et augmentative**

Aides à la formation des aptitudes cognitives, voir 03 57

Aides à la communication, information et signalisation, comprenant les aides à la lecture, l'écriture, au
téléphone et aux alarmes de sécurité, voir 21

03 43 03 Aides à l'apprentissage de l'orthographe manuelle

03 43 06 Aides à l'apprentissage du langage des signes

03 43 09 Aides à la lecture labiale

03 43 12 Aides à l'apprentissage du discours cued (par exemple: le discours Cued main et bouche Danois)

03 43 15 Aides à l'apprentissage du Braille

03 43 18 Aides à l'apprentissage d'autres symboles tactiles

03 43 21 Aides à l'apprentissage des icônes
comprenant les symboles PIC

- 03 43 24 Aides à l'apprentissage des symboles Bliss
- 03 43 27 Aides à l'apprentissage de la communication à l'aide des images et des dessins
Aides pour dessiner et écrire, voir 21 24
- 03 43 30 Aides à l'apprentissage de la communication par le Morse
Aides à la signalisation, voir 21 48
- 03 45 Aides pour le traitement par élongation de la colonne vertébrale**
- 03 48 Équipement pour l'apprentissage du mouvement, de la force et de l'équilibre**
- 03 48 03 Cycles d'entraînement et cycles ergométriques
- 03 48 06 Barres parallèles et appareils de verticalisation
- 03 48 12 Appareils pour la rééducation des doigts et de la main
- 03 48 15 Appareils pour la rééducation des bras, du tronc et des jambes
comprenant les barres murales, les trampolines, les tapis de gymnaste et les poutres pour l'équilibre
- 03 48 18 Bracelets lestés
- 03 48 21 Tables inclinables
- 03 48 24 Appareils de biofeedback pour l'apprentissage du mouvement, de la force et de l'équilibre
Aides procurant un signal auditif, visuel ou tactile en réponse à une action physique ou physiologique particulière
- 03 48 27 Aides au positionnement du corps pendant le traitement
- 03 51 Aides pour l'apprentissage de la continence**
- 03 51 03 Systèmes d'alarmes d'incontinence
Stimulateurs de muscles non utilisés comme orthèses
(comprenant les stimulateurs pour la continence), voir 03 27 09
- 03 54 Aides pour les activités sexuelles**
Stimulateurs, voir 03 27
Douches, voir 09 33 09
Coussins de siège, voir 18 09 30
Coussins et coussinets pour le dos, voir 18 09 33
Lits, voir 18 12
- 03 57 Aides à la formation des aptitudes cognitives**
Aides à la formation de la perception, voir 03 36
Aides à la formation de la coordination perceptuelle
comprenant les concepts spatiaux, voir 03 36 06
Aides à la thérapie et la formation de la communication, voir 03 42
Aides à l'entraînement de la communication alternative et augmentative, voir 03 43
Aides à la formation du contrôle des unités d'entrée et de la manipulation des produits et des biens,
voir 03 75
Aides à la communication, à l'information et à la signalisation - comprenant les aides pour la lecture,
l'écriture, le téléphone et les alarmes de sécurité, voir 21
- 03 57 03 Aides à la formation de la mémoire

- 03 57 06 Aides à la formation de la séquence
- 03 57 09 Aides à l'entraînement de l'attention
- 03 57 12 Aides pour améliorer le développement conceptuel
- 03 57 15 Aides pour améliorer les aptitudes à la classification
- 03 57 18 Aides pour apprendre à résoudre des problèmes
- 03 57 21 Aides à l'apprentissage du raisonnement inductif/déductif
- 03 60 Aides à l'éducation des fonctions de base**
 Aides à l'entraînement de la voix et du discours, voir 03 42 06
 Aides à l'apprentissage de la langue maternelle, voir 03 63 03
 Aides à l'apprentissage d'une langue étrangère, voir 03 63 06
- 03 60 03 Aides pour apprendre les calculs de base
- 03 60 06 Aides pour coder et à décoder le langage écrit
 Matériels de formation pour le développement des aptitudes à la lecture, voir 03 42 12
 Matériels de formation pour le développement des aptitudes à l'écriture, voir 03 42 15
 Aides à l'apprentissage de la langue maternelle, voir 03 63 03
- 03 60 09 Aides à la compréhension des notions de temps
 Horloges, voir 09 51
- 03 60 12 Aides à la compréhension des notions d'argent
- 03 60 15 Aides à la compréhension des notions de mesures/capacité
 Aides pour peser et mesurer, voir 15 03 03
 Ensembles de cuisson, voir 15 03 21
 Instruments de mesure, voir 27 06
- 03 60 18 Aides à l'apprentissage des aptitudes géométriques de base
 Aides à l'apprentissage des sujets scientifiques, voir 03 63 15
- 03 63 Différents sujets éducatifs**
 comprenant les aides à l'apprentissage et le développement des fonctions intellectuelles
 Aides à l'apprentissage professionnel, voir 03 66
- 03 63 03 Aides à l'apprentissage de la langue maternelle
 comprenant les aides unilingues
 Aides à la formation de la voix et du discours, voir 03 42 06
- 03 63 06 Aides à l'apprentissage d'une langue étrangère
 comprenant les aides multilingues (plus d'une langue)
 Aides à la formation de la voix et du discours, voir 03 42 06
- 03 63 09 Aides à la formation aux sujets humanistes
- 03 63 12 Aides à la formation aux sujets sociaux
- 03 63 15 Aides à la formation aux sujets scientifiques
- 03 63 18 Aides à la formation aux sujets professionnels et commerciaux

- 03 66 Aides à la formation professionnelle/éducative**
Aides à la formation aux aptitudes sociales voir 03 72
Aides pour manipuler les produits et les biens, voir 24
- 03 66 03 Aides à l'orientation professionnelle
- 03 66 06 Aides à la formation à l'emploi en général
- 03 66 09 Aides à la formation bureautique et administrative
- 03 66 12 Aides à la formation en programmation et en informatique
- 03 66 15 Aides à la formation de la télécommunication
Téléphones et aides pour téléphoner, voir 21 36
Aides de signalisation, voir 21 48
- 03 69 Aides à la formation aux arts**
Aides pour développer les aptitudes artistiques
Aides aux loisirs, voir 30
- 03 69 03 Aides à l'éducation musicale
Instruments de musique, voir 30 12
- 03 69 06 Aides à l'éducation du dessin pour apprendre à dessiner
Aides pour dessiner et écrire, voir 21 24
Outils, matériels et équipements pour faire des travaux manuels, voir 30 18
- 03 69 09 Aides pour l'apprentissage (du théâtre et de la danse)
- 03 72 Aides à la formation des aptitudes sociales**
<https://standards.iten.ai/catalog/standards/sist/117129a5-1fd4-481d-90af-254e0715119/iso-9999:1998>
ISO 9999:1998
- 03 72 03 Aides à la formation aux activités de loisirs
Aides destinées à la formation aux activités de loisirs
Aides aux loisirs, voir 30
- 03 72 06 Aides à la formation du comportement social
- 03 72 09 Aides à la formation de la sécurité personnelle
comprenant les aides à la circulation
Équipements de sécurité pour la maison et autres locaux, voir 18 33
- 03 72 12 Aides à la formation au voyage
Aides à la mobilité personnelle, voir 12
Aides pour s'orienter, voir 12 39
- 03 75 Aides à la formation de la maîtrise des unités d'entrée et à la manipulation des produits et des biens**
Matériels et équipements de contrôle physique, voir 03 24
Aides à l'apprentissage de la perception, voir 03 36
Équipement pour l'apprentissage du mouvement, de la force et de l'équilibre, voir 03 48
Dispositifs d'entrée et de sortie et accessoires pour ordinateurs, machines à écrire et calculatrices, voir 21 09
Aides pour manipuler les produits et les biens, voir 24
- 03 75 03 Aides à la formation de la maîtrise de la souris